

Accueil de Loisirs « Les P'tits Loups »

Impasse Louis de Chevigne

85250 Chavagnes en Paillers

tel : 02.51.42.30.58

mail : [petits.loups@wanadoo.fr](mailto:petits.loups@wanadoo.fr)

[Lesptitsloups85.canalblog.com](http://Lesptitsloups85.canalblog.com)



des drôles de petits lutins  
débarquent au centre



Merry Christmas

# bienvenue au Canada mercredis de décembre

		<b>CABANE D'ELMER</b> ✨ 3-6 ans)	ATELIER DE MATHURIN (+ 6 ans)
M E R C R E D I 7 D E C E M B R E	M A T I N	Fabrication d'un petit lutin	Drapeau canadien sous forme de land art
	A P R È S - M I D I	Petits jeux	<b>Expressions québécoises</b>
M E R C R E D I 14 D E C E M B R E	M A T I N	Jeu de piste	Jeu de piste
	A P R È S - M I D I	Bricolage petits sapins	Bricolage marionnette castor

# vacances de Noël

		<b>CABANE D'ELMER</b> ✪3-6 ans)	ATELIER DE MATHURIN (+ 6 ans)
1320H 10 04 H0ZCF	MATIN	Cuisine pain d' <b>épice</b>	Cuisine pancakes
	APRES MIDI	Histoires canadiennes	Jeux les chiens de traîneaux
320H 0N ON H0P2AS	JOURNEE AU MARCHE DE NOEL DE LA ROCHE SUR YON DEPART 10H RETOUR 17H		
4N H0M2P2M3 HN H0M2P2M3	FAIS CE QU' <b>IL TE PLAIT</b> : bricolage de Noël		
5H0C3M4 NN H0C3M4	MATIN	JEUX OLYMPIQUES DE SOTCHI : ski hockey ...	
	APRES MIDI	<b>Ciné goûter : RASTA ROKET</b>	
6N H0M2P2M3 6N H0M2P2M3	<b>Inter centre avec Boufféré : préparation du repas de Noël, jeux...et surprise ! Depuis le début d'année scolaire, en lien avec le projet pédagogique, nous communiquons avec le centre de Boufféré. (mail, vidéo...)</b>		

Vente de jus de pommes  
1.90 € la bouteille



INSCRIPTIONS ET FONCTIONNE-  
MENT POUR LES VACANCES :

INSCRIPTIONS ET FONCTIONNEMENT POUR LES  
VACANCES :

↳ VOUS DEVEZ INSCRIRE VOS ENFANTS AU PLUS TARD  
7 JOURS AVANT LA DATE PREVUE !

↳ EN CAS DE NON RESPECT DES DELAIS D'INSCRIP-  
TIONS, UNE MAJORATION DE :

- si nous sommes avertis de la modification,  
1.50 € PAR ENFANT SERA APPLIQUEE, en plus de la factu-  
ration\*
- Si nous ne sommes pas avertis ,  
3€ PAR ENFANT SERA APPLIQUEE, en plus de la factura-  
tion\*

\* se référer au règlement intérieur